

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 16 Novembre 2022 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 54 titulaires

Nombre de membres votants :

	33
☞ Nombre de membres présents :	28
☞ Nombre de membres ayant donné procuration :	5

REÇU le

23 NOV. 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 16 Novembre à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLSHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Marc SCHEER, Maire de ROTH AU
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

Mme Sylvie TETERYCZ, ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M. Alexandre GONCALVES, ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Sébastien JACOB, ayant donné procuration à M. Alain FERRY
M. Emile FLUCK, ayant donné procuration à M. Jean-Louis BATT
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCoT
M. Guillaume LIMBACH, Chargé de mission pour la mise en œuvre d'un observatoire du SCOT Bruche Mossig
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public
M. Hervé MICLO, Dernières Nouvelles d'Alsace

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est, représenté par M. Laurent FURST
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : VACATION EVENEMENT PLAN CLIMAT

N° 2022-181-PETR

EXPOSÉ

Dans le cadre de l'inauguration de l'évènement « Bruche et Mossig – Agissons ensemble pour le climat » le 19 novembre prochain, il est proposé la participation d'un Grand Témoin pour introduire la journée en précisant les enjeux du sujet du climat sur le territoire.

Il a été fait appel à Sophie Roy, coordinatrice de la communication sur le changement climatique auprès de Météo-France, qui a accepté d'intervenir à titre personnel, sous réserve de rémunération.

Il est proposé d'attribuer à Sophie Roy une vacation d'un montant forfaitaire de 135€, pour les temps de préparation et d'intervention et, à cet effet, d'établir un contrat de vacation.

Afin que le PETR puisse procéder à, l'établissement d'un arrêté permettant de rémunérer la vacataire il est nécessaire de délibérer afin :

- D'acter la nécessité du recours à un vacataire pour faire face aux besoins du service pour effectuer une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés, à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait.
- De spécifier la date et la durée de la vacation ainsi que la nature de la mission.
- De préciser les conditions de rémunération soit sur la base d'un taux horaire d'un montant brut soit sur la base d'un forfait brut.

DÉCISION**LE COMITE SYNDICAL**

VU le Code général des collectivités territoriales

VU Le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale introduisant dans le décret du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public une définition des vacataires, pour les exclure du champ d'application du décret du 15 février 1988.

VU la délibération n°2022-167 du comité syndical du PETR approuvant l'organisation de l'évènement « Bruche et Mossig – Agissons ensemble pour le climat » le 19 novembre 2022 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

Décide

d'autoriser Monsieur le Président à recruter une vacataire pour une durée de 3 heures afin d'effectuer l'intervention et sa préparation décrite en liminaire de l'exposé ci-dessus,

de fixer

la rémunération de la vacation sur la base d'un forfait net de 135 € pour 3 heures,

de donner

pouvoir à Monsieur le Président afin de signer les documents et actes afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Daniel ACKER

REÇU le

23 NOV. 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/11/2022

Publié le : 28/11/2022